

Appel à la prudence

La SOPFEU invite la population de l'Est du Québec à redoubler de vigilance

Québec, le 19 juin 2024 – En raison des conditions météorologiques qui prévalent, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) lance un appel à la prudence auprès de la population des secteurs situés dans l'Est du Québec. Les régions visées sont la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Les prochains jours continueront d'apporter des conditions météorologiques qui feront augmenter le danger d'incendie dans ces régions.

Lorsque la SOPFEU lance un « **appel à la prudence** », cela signifie que les indices météo prévoient que les conditions seront non seulement propices à l'éclosion d'incendies, mais qu'elles favoriseront également les feux de grande intensité, pouvant se propager rapidement. La SOPFEU suit la situation de très près, car elle anticipe l'éclosion de plusieurs feux nouveaux au cours des prochains jours.

Avec l'arrivée de la fin de semaine, les activités récréatives seront à la hausse, c'est pourquoi il faut redoubler de vigilance. L'organisme de protection rappelle qu'il n'est pas recommandé de faire des feux à ciel ouvert (feux de camp, brûlages de rebuts, etc.) lorsque le danger d'incendie varie d'élevé à extrême ou lorsque les vents soufflent à plus de 20 km/h. Pour les amateurs de feux d'ambiance, la SOPFEU recommande fortement d'utiliser un foyer muni d'un pare-étincelles avec des ouvertures d'une dimension maximale d'un centimètre. Notons également que plusieurs municipalités disposent d'une réglementation concernant les feux à ciel ouvert. Il est important d'en prendre connaissance avant d'utiliser le feu.

Par ailleurs, la SOPFEU rappelle qu'il faut également faire preuve de prudence lors d'un déplacement en véhicule tout terrain. Lorsque le danger d'incendie est élevé, l'organisme de protection demande aux quadistes de ne pas rouler hors des sentiers afin d'éviter tout contact entre les broussailles sèches et les parties chaudes du moteur. La SOPFEU souligne aussi que les mégots de cigarette jetés par terre peuvent engendrer un incendie de forêt.

— 30 —

Source :

Service de la prévention et des communications de la SOPFEU

Information :

<http://sopfeu.qc.ca/porte-parole/>

Information :

Siège social	Stéphane Caron	418 906-6473
Région Est	Isabelle Gariépy	418 295-2300
Région Centre	Josée Poitras	418 275-6400
Région Ouest	Melanie Morin	819 449-4271